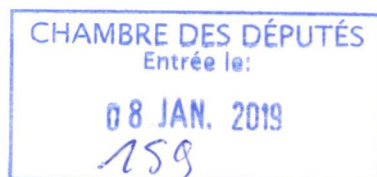




Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés



Luxembourg, le 7 janvier 2019

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances au sujet des participations de l'Etat.

N'ayant pas obtenu des réponses à l'ensemble de mes questions, je me permets de réitérer ma question parlementaire n°069 en ce qui concerne la centralisation des participations de l'Etat dans une structure commune :

- Est-il prévu de regrouper l'ensemble des participations de l'Etat dans une structure commune ? A défaut, est-il prévu de regrouper au moins les participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé dans une structure unique ?
- En plus du total des recettes et dividendes générés par les différentes participations de l'Etat, Monsieur le Ministre peut-il me fournir le détail de ces recettes et dividendes générés pour chacune de ces participations au cours des 5 dernières années (par an)?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Serge Wilmes
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
06 FEV. 2019

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 82ax3860f

Luxembourg, le 5 février 2019

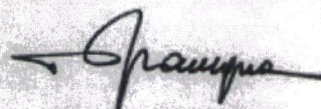
Concerne : Question parlementaire n° 159 du 8 janvier 2019 de Monsieur le Député Serge Wilmes concernant les participations de l'État

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,


Pierre GRAMEGNA



Réponse de Monsieur le Ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire n° 159 du 8 janvier 2019 de l'honorable Député Serge Wilmes au sujet des participations de l'Etat

Depuis l'entrée en vigueur de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat, le registre des participations de l'Etat est tenu de manière centralisée par la Trésorerie de l'Etat. Le programme gouvernemental n'envisage pas de regroupement, complet ou partiel, de ces participations dans une nouvelle « structure unique », comme le soulève l'honorable Député dans sa question. Le programme prévoit toutefois la création d'un comité de coordination des participations, fonctionnant sous l'égide du Ministère des Finances, qui sera chargé de faire une analyse du portefeuille des participations directes et indirectes de l'Etat et de présenter des propositions visant à améliorer encore la gestion de ce portefeuille et d'obtenir une vue plus informée sur ce portefeuille. Ce comité aura un rôle de support et de proposition, la responsabilité pour les participations individuelles restant au niveau des Ministères de tutelle respectivement compétents. En effet, le portefeuille des participations de l'Etat n'est pas un portefeuille spéculatif ou d'investissement visant la maximisation du rendement, mais reflète les choix politiques et orientations stratégiques à long terme de l'Etat.

Les recettes et dividendes générés par les participations de l'Etat au cours des six dernières années sont résumés dans le tableau suivant :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
BCEE	40 000 000.00	40 000 000.00	40 000 000.00	40 000 000.00	40 000 000.00	40 000 000.00
ILR	3 325 340.02	0.00	5 094 256.38	3 931 142.82	4 157 640.56	3 836 947.20
Post Luxembourg	23 000 000.00	20 000 000.00	20 000 000.00	20 000 000.00	20 000 000.00	20 000 000.00
SNCA	4 646.25	4 646.25	0.00	0.00	0.00	0.00
Sous-Total Part de l'Etat dans le bénéfice	66 329 986.27	60 004 646.25	65 094 256.38	63 931 142.82	64 157 640.56	63 836 947.20
APERAM	0.00	0.00	0.00	1 632 800.38	598 872.89	663 961.87
Arcelor	5 929 899.78	5 654 921.45	6 893 473.43	0.00	6.66	1 093 016.44
BGL	83 806 802.76	68 586 735.56	78 765 155.50	81 202 974.94	97 353 708.76	88 155 993.80
BIL	0.00	9 990 750.84	5 495 316.14	6 993 122.41	5 997 272.75	0.00
Bourse de Luxembourg	585 400.00	585 400.00	702 480.00	702 480.00	702 480.00	702 480.00
Cargolux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 396 954.73
Creos	681 075.00	681 075.00	681 075.00	794 587.50	794 587.50	681 075.00
Enovos	12 495 870.00	12 495 870.00	6 106 778.00	9 016 132.20	9 798 039.71	6 876 711.00
Lux Development SA	0.00	75 027.23	0.00	0.00	0.00	0.00
Luxair	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1 230 104.00
Paul Wurth SA	882 000.00	441 000.00	220 500.00	330 750.00	330 750.00	110 250.00
SEO	814 655.50	814 655.50	814 655.50	814 655.50	814 655.50	814 655.50
SES GLOBAL SA	22 747 369.12	25 092 458.72	27 672 057.28	31 027 981.40	35 692 680.59	21 309 063.04
SES GLOBAL SA-FDR	7 003 477.60	7 725 485.60	8 519 694.40	8 844 287.40	8 156 952.52	4 869 822.40
SNCH	0.00	0.00	0.00	66 275.00	33 740.00	33 740.00
Soc. Port Fluvial Mertert SA	6 250.00	6 250.00	6 250.00	6 250.00	6 250.00	6 250.00
Société de l'Aéroport	400 000.00	400 000.00	400 000.00	0.00	0.00	0.00
Sous-Total Dividendes	135 352 799.76	132 549 629.90	136 277 435.25	141 432 296.73	160 279 996.88	127 944 077.78
TOTAL	201 682 786.03	192 554 276.15	201 371 691.63	205 363 439.55	224 437 637.44	191 781 024.98